

VICTOIRE DES EX-MATRA

Le 26/02/03, Lagardère fermait Matra avec un PSE (exemplaire) avait-il dit. Tellement exemplaire que 7 ans après plus de 300 salarié-es ont déposé des dossiers aux prud'hommes pour non-respect de la procédure de licenciement, soutenus par l'UL de Romorantin. 8 années de procédure jusqu'à la cour d'appel de Bourges en passant par celle d'Orléans et la cour de cassation de Versailles. Le dénouement a eu lieu le 31/01/20, à l'issue de la cour d'appel de Bourges qui a condamné le groupe Lagardère à verser aux 296 ex-Matra la somme de 4,2 millions d'euros. Bien que ce genre de procédure soit indispensable pour faire valoir le droit des travailleur-ses, il n'en reste pas moins que la lutte pour le maintien de l'emploi reste la seule option que la CGT doit défendre et imposer. Les camarades du groupe Renault auraient dû s'impliquer dans la lutte avec plus de conviction pour sauver le site de production en particulier ceux et celles du site de Sandouville, qui auraient dû batailler pour impulser un autre projet industriel pour leurs usines plutôt que de récupérer l'assemblage de l'espace au détriment de Romorantin.

Cette procédure a permis de suivre la situation des ex-salarié-es. Bien que les représentant-es de l'État et les élu-es locaux se félicitent des plans de revitalisation et des milliers d'euros déversés au détriment des bassins de vie et de l'emploi, la réalité est tout autre. Dès le 1^{er} jour de réception des dossiers et d'échanges avec les salarié-es, nous avons pu faire un état des lieux des situations individuelles sur l'après licenciement. Un grand nombre d'entre eux et elles sont dans une misère sociale éprouvante entre emplois précaires et période de chômage entraînant suicides, divorces, maladies ainsi que des addictions de toutes sortes. Un bilan qu'aucun-e responsable public n'aime entendre. Les emplois induits ont aussi souffert : déflation immobilière, fermeture des petits commerces, démographie négative entraînant la diminution de l'offre des services publics (maternité, école, etc.). La seule et unique raison de ce désastre est l'irresponsabilité du capitalisme et d'un de ses représentant-es. Pour s'être délesté de 1,26 % d'action Renault, Lagardère a ruiné des vies et tout un territoire.

Mais ce qu'il faut retenir de cette lutte collective, c'est la condamnation de Lagardère et de son groupe. En conclusion il faut féliciter l'engagement des camarades de l'UL CGT de Romorantin, et de leur l'avocat, qui a été sans faille pendant ces 8 années de combat judiciaire. Seule la lutte Paie !



Ancienne usine Matra

ÉLECTIONS MSA : LA CGT EN PROGRÈS

Du 20 au 31 janvier 2020, dans le cadre des élections à la Mutualité Sociale Agricole, les assuré-es sociaux de la MSA Berry Touraine, qui regroupent les départements du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Indre, soit pas moins de 14 088 électeur-trices, ont élu par correspondance et vote électronique leurs délégué-es cantonaux. La CGT a présenté 45 candidat-es en Loir-et-Cher dans le 2^e collège (parmi les salarié-es de la production, des coopératives et des organismes agricoles, les retraité-es et les ayant-es droit à la MSA) répartis sur 15 cantons après le dernier redécoupage administratif départemental.

Avec une participation en progression par rapport à 2015, les résultats de ce scrutin, qui a lieu tous les 5 ans, placent pour la MSA Berry Touraine, la CFDT en tête avec 38,30 % des voix et 54 délégué-es, devant la CFE-CGC avec 34,75 % des voix et 49 délégué-es et la CGT avec 26,95 % des voix et 38 délégué-es. En Loir-et-Cher, la CGT arrive en tête avec 22 délégué-es sur les 41 élu-es, la CFDT arrive 2^e avec 11 délégué-es et la CFE-CGC 3^e avec 8 délégué-es.

Les délégué-es cantonaux vont élire les administrateur-trices des caisses lors des assemblées générales. L'assemblée générale de la MSA Berry Touraine aura lieu le 3 avril 2020.

Pour la CGT, ce scrutin est un moteur de notre engagement à reconquérir des élections directes dans tout le champ de la Sécurité Sociale.

Nos futurs représentant-es porteront nos revendications d'une sécurité sociale intégrale et la transformation de notre système de sécurité sociale pour améliorer l'accès aux usager-es (emplois, conditions de travail des personnels et guichets uniques), la qualité des prestations et renforcer la gestion de la caisse par les représentant-es des salarié-es, des retraité-es et ayant-es droit à la MSA.